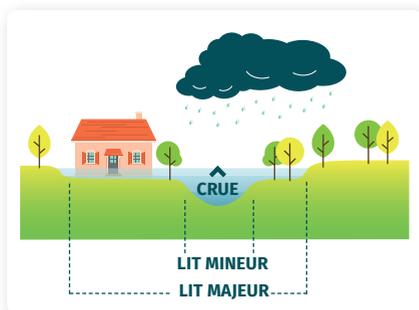


# ET SI LA RIVIÈRE DÉBORDAIT ?

## L'essentiel à se rappeler

### Pourquoi y a-t-il des inondations ?

Une rivière est en crue lorsque son niveau d'eau augmente sensiblement. De fortes pluies ou des orages violents sur le bassin versant provoquent la crue.



On parle d'inondation lorsque les eaux ne peuvent plus être contenues dans le lit mineur. Les eaux débordent et envahissent le lit majeur. Il y a un risque lorsque des habitations sont installées dans le lit majeur du cours d'eau.

L'inondation peut être lente ou rapide. Le débordement du Tarn et de ses affluents crée habituellement des inondations rapides.

### Selon vous, qu'est-ce qu'une crue centennale ?

- a Une crue qui se produit tous les 100 ans ?
- b Une crue qui se produit 100 fois par an ?
- c Une crue qui a, chaque année, 1 chance sur 100 de se produire ?

Réponse C

# COMMENT ÊTRE AVERTI

## D'UN RISQUE D'INONDATION

### La Vigilance crue ou pluie-inondation de Météo France

La Vigilance Météo à travers 4 niveaux de vigilance, complète les prévisions météorologiques. Bien que la vigilance soit largement diffusée et relayée par l'ensemble des médias, il est possible de consulter à tout instant le site vigilance et le site de Météo-France ou l'application.

Vous pouvez aussi vous abonner à des notifications via l'application (passage en orange et rouge) pour le département de votre choix.

#### VIGILANCE MÉTÉO



Crues



Neige



Pluie inondation



Orages



■ Une vigilance absolue s'impose !

■ Soyez très vigilant

■ Soyez attentif

■ Pas de vigilance particulière



### La surveillance et les avertissements de Vigicrues

Pour connaître la situation des principaux cours d'eau et être averti en cas de risque de crues vous pouvez vous rendre sur le site ou sur l'application Vigicrues.

**VIGICRUES**





## La télé-alerte communale

Ce système permet d'être alerté par sms ou appel téléphonique en temps réel d'un danger et de vous tenir informés de son évolution et des consignes de sécurité à suivre.

Vous pouvez vous inscrire à ce dispositif si vous résidez de manière permanente sur le territoire communal ou si vous y travaillez. Ce service vous est recommandé notamment si vous êtes situés en zone inondable.



### Comment s'inscrire ?

→ L'inscription est simple et rapide. **Rendez-vous dans votre mairie pour connaître les modalités d'inscription**

## Le kit d'urgence



Argent liquide



Barre de céréales



Papiers importants



Vêtements de rechange



Bouteille d'eau



Sifflet



Clés



Lampe torche + Piles

# COMMENT AGIR EN CAS D'ALERTE INONDATION



Ne pas rester à l'extérieur. S'éloigner des cours d'eau.



Se mettre à l'abri dans un bâtiment, à l'étage.



Laisser ses enfants à l'école ou à la crèche : ils sont en sécurité.



Ne pas descendre dans les sous-sols ou les caves.



Couper le gaz et l'électricité.



Mettre hors de portée les produits polluants et les déchets.



Ne pas utiliser sa voiture et reporter tous les déplacements.



Rester informé : écouter les consignes de sécurité et l'évolution de la situation.



Préparer son kit d'urgence à emmener en cas d'évacuation. Voir son contenu dans la page précédente

## NUMÉROS UTILES

**POMPIER**

**18 OU 112**

**SAMU**

**15**

**POLICE**

**17**

**MAIRIE**

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site

→ [PREVITARN.FR](https://www.previtarn.fr)